



Conditions générales de vente d'OAFFormation SAS

1) Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment complété à :

OAF SAS 36 avenue général Eisenhower 69005 Lyon tel: 06 07 90 54 06

Toute demande d'inscription par voie électronique est faite sous réserve de sa confirmation par OAF SAS, qui sera adressée sous 72 heures ouvrables au client. En cas d'impossibilité de satisfaire la demande valablement remplie, OAF SAS s'engage à restituer les sommes versées sans aucune retenue, ni frais pour le client.

2) Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit une convention établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à OAF SAS un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans la mesure où OAF SAS édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme désigné par le client)

3) Annulation

	plus de 10 jours avant le début de l'action de formation :	moins de dix jours avant le début de l'action de formation :
Annulation du fait du client :	<p>Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou télécopie ou mail reçus plus de 10 jours avant le début de l'action de formation, OAF SAS proposera soit le report de la date de formation du module concerné, soit le renvoi du chèque ou soit le remboursement de la formation.</p>	<p>Dans le cas de force majeure : hospitalisation, décès familial, maladie, accident, OAF SAS accepte sur présentation d'un justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une réinscription dans les six mois pour une autre session du même module, sans frais. - soit le remboursement du montant de la formation. <p>Pour toute annulation de dernière minute ou d'absence du stagiaire le jour de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun remboursement ne sera effectué, si OAF SAS n'est pas prévenu de l'annulation ou en cas d'absence du participant le jour du début de l'action de formation. OAF SAS se réserve le droit de garder la totalité du coût de la formation. <p>En cas de réinscription de cette même personne à un autre stage pour le même module, le stagiaire paiera sans diminution de tarif le coût de cette nouvelle formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le stagiaire bénéficiera du report des sommes versées pour une autre session dans les six mois, pour le même module, si OAF SAS est informé de l'annulation. <p>Néanmoins, OAF SAS se réserve le droit de facturer des frais de réinscription d'un montant de 50.00€ HT soit 60.00 € TTC pour toutes formations d'une journée et de 150.00€ HT soit 180.00 € TTC pour les autres formations d'une durée supérieure.</p>
Annulation du fait d'OAF SAS	<p>OAF SAS se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à (au plus tard) 10 jours avant la date prévue de son déroulement.</p> <p>OAF SAS informera le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation d'OAF SAS. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou les chèques seront renvoyés au client.</p>	

En cas de paiement par voie électronique, le client dispose d'un délai de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation. Toutefois, aucune annulation ne sera possible dès lors, où le client a débuté sa formation, ce qui vaudra début d'exécution et renoncement exprès à exercer son droit de rétractation.

Le droit de rétractation s'exerce, par email à l'adresse contact@oafformation.com ou par lettre avec accusé de réception au 36 avenue général Eisenhower 69005 Lyon, en mentionnant :

- La formation objet de la rétractation,
- La date de la commande et ses références,
- Le nom et l'adresse du Client.

OAF SAS procédera au remboursement sans frais du prix versé à la commande.

4) Prix - Paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre d'OAF SAS, qui sera encaissé dès réception.

Toute acceptation de prise en charge par un organisme tiers doit parvenir au plus tard à OAF SAS trois semaines avant le début de l'action de formation. A défaut le chèque remis lors de l'inscription sera encaissé directement par OAF SAS.

Tous nos prix sont indiqués hors taxe. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Toute session de formation commencée est due en entier.

Tous les frais relatifs à l'encaissement des sommes versées pour l'action de formation seront à la charge du stagiaire.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

5) Informatique et libertés

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le client concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions chez OAF SAS. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si un client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à la Direction d'OAF SAS.